

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 2
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 23 mars 2021

Vote(s) pour : 39

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 29 mars 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-03-29-BD-3 :

Signature de l'avenant n°3 à la convention entre Metz Métropole et l'Association TCRM-BLIDA et versement d'une subvention.

Rapporteur : Monsieur Marc SCIAMANNA

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2021,

VU les statuts de l'Association TCRM-BLIDA,

CONSIDERANT le rôle majeur de BLIIDA dans l'identité et l'attractivité du territoire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 3 à la convention ci-annexé,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de 80 000 €.

Pour extrait conforme
Metz, le 30 mars 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT




AVENANT n°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LES ANNEES 2019 / 2020 / 2021

Entre :

- 1) Metz Métropole, établissement public de coopération intercommunale, domicilié 1 place du Parlement de Metz 57011 Metz Cedex 1, représenté par son Président, ou son représentant, dûment habilité par délibération du Bureau du 29 mars 2021,

ci-après dénommée « Metz Métropole »,

Et

- 2) L'association dénommée « TCRM-BLIDA », domiciliée 7 avenue de Blida 57000 METZ, représentée par sa Vice-Présidente, Madame jacqueline SDCHNEIDER, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 29 février 2016,

ci-après dénommée « TCRM-BLIDA »,

PREAMBULE

Les Parties ont signé le 24 mai 2019 une convention d'objectifs et de moyens pour les années 2019 à 2021.

OBJET

Le Présent avenant a pour objet de définir les modalités financières pour l'année 2021.

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION DE METZ METROPOLE POUR 2021

L'article 3 de la convention initiale est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000

euros), répartis comme suit :

- 45.000 € pour le fonctionnement général de l'Association,
- 5.000 € pour le fonctionnement de "ESS WE CAN",
- 10.000 € pour le fonctionnement de "FLUXUS",
- 20.000 € pour le fonctionnement du "MIDO".

ARTICLE 2 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

L'article 4 de la convention initiale est modifié comme suit :

Le versement de la subvention de fonctionnement interviendra selon les modalités suivantes :

- un premier versement de quarante mille euros (40.000 euros) dans le mois suivant la signature de la convention, sur présentation du budget prévisionnel 2021,
- un second versement de quarante mille euros (40.000 euros) avant le 15 octobre 2021, sur présentation du rapport d'activité 2020 ainsi que le bilan financier de 2020 et un état de situation de versement des loyers à la SAEML Metz Techno'pôles.

ARTICLE 3

Les autres articles de la convention ne sont pas modifiés.

FAIT A METZ, le

(en deux exemplaires originaux)

Pour Metz Métropole,
La Conseillère déléguée :
Claire ANCEL

Pour TCRM-BLIDA,
La Vice-Présidente :
Jacqueline SCHNEIDER

Maire de Châtel Saint Germain

Adjointe au Maire de Metz
Conseillère Métropolitaine
De Metz Métropole

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour tous les points
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain	Excusée points 3 et 4	Pour les autres points
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour tous les points
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour tous les points
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz	Excusé point 1	Pour les autres points
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry	Excusé - Pouvoir à François GROSDIDIER	Pour tous les points sauf 3 (M.Grosdidier excusé)
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany	ABSENT	
DORR	Antoine	Vantoux		Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour tous les points
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour tous les points
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	Absent points 1 à 7	Pour les autres points
GOUTH	Cédric	Woippy	Excusé point 3	Pour les autres points
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour tous les points
GROSDIDIER	François	Metz	Excusé point 3	Pour les autres points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	Excusé points 1 à 6	Pour les autres points
HENRION	François	Augny	Absent points 1 à 3	Pour les autres points
HORY	Thierry	Marly		Pour tous les points
HUBER	Pascal	Chesny		Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville	Excusée	

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz	Excusé point 5	Pour les autres points
KOŁODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Abstention point 5 - Pour les autres points
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amanvillers	Excusée	
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour tous les points
NICOLAS	Martine	Metz		Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey	Excusée - Pouvoir à Claude VALENTIN	Pour tous les points
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour tous les points
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz	Excusé point 3	Pour les autres points
TORLOTING	Michel	Gravelotte	Absent points 1 à 3	Pour les autres points
TRAN	Doan	Metz	Excusée - pouvoir à Béatrice AGAMENNONE	Pour tous les points
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle	Absent points 1 à 3	Pour les autres points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour tous les points

Résumé de l'acte

057-200039865-20210329-03-2021-DB3-DE

Numéro de l'acte : 03-2021-DB3
Date de décision : lundi 29 mars 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Signature de l'avenant n°3 à la convention entre Metz Métropole et l'Association TCRM-BLIDA et versement d'une subvention
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 31/03/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210329-03-2021-DB3-DE
Document principal : 99_DE-3.pdf

Pièces jointes :

99_DE-BUREAU votes 29-03-2021.pdf

Historique :

30/03/21 15:30	En cours de création	
30/03/21 15:31	En préparation	Catherine DELLES
31/03/21 11:27	Reçu	Catherine DELLES
31/03/21 11:28	En cours de transmission	
31/03/21 11:30	Transmis en Préfecture	
31/03/21 11:34	Accusé de réception reçu	